

La délirante guerre de sécession du Crédit mutuel Arkéa

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 2 MARS 2018



Une agence du Crédit mutuel à La Haye-Fouassière, près de Nantes (Loire-Atlantique). © Reuters

Issu de l'oligarchie de Bercy, Jean-Pierre Denis, le patron du Crédit mutuel Arkéa, cherche à faire croire qu'il est un « *bonnet rouge* » de la finance bretonne pour justifier la guerre de sécession qu'il mène contre sa maison-mère. Mediapart a enquêté sur cette guérilla bancaire.

Ce n'est qu'une posture, et pour certains même une imposture, mais grâce à des communicants habiles, elle a en partie fonctionné : Jean-Pierre Denis, le président de Crédit mutuel Arkéa, la branche bretonne du Crédit mutuel, joue de la fibre régionaliste pour justifier la guerre de sécession qu'il a entreprise depuis près de quatre ans contre sa maison-mère, la Confédération nationale du Crédit mutuel (CNCM). Et il est indéniable que la mise en scène « bretonnisante » a produit ses effets.

Dans toute la Bretagne, cette sidérante et inédite confrontation bancaire a en effet un écho étonnant : il y a les pro-Arkéa, qui appuient le projet de scission, et il y a les « anti », qui s'en inquiètent. Alors qu'en Europe, l'heure est plutôt à des regroupements – à des projets de consolidation, comme on dit dans le jargon du métier –, une guerre ahurissante fait donc rage, mettant en présence deux camps. D'un côté, à la tête de la Confédération, un inspecteur des finances totalement atypique, l'air juvénile, un éternel sac à dos sur l'épaule, Nicolas Théry, qui a fait ses classes au cabinet de Dominique Strauss-Kahn à Bercy, puis qui a longtemps travaillé à la CFDT comme secrétaire confédéral chargé des questions

économiques, avant de rejoindre la commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy ; de l'autre, un autre inspecteur des finances, mais pas du tout du même style, Jean-Pierre Denis, qui a été secrétaire général adjoint de l'Élysée sous Jacques Chirac, puis qui a navigué dans la vie des affaires parisienne, notamment chez Vivendi puis Oséo.

Mediapart a donc décidé de s'intéresser à cette guérilla bancaire hors norme, pour plusieurs raisons. D'abord parce que nous avons voulu vérifier si les accents régionalistes qui l'accompagnent sont sincères ou s'ils masquent des appétits financiers cachés. Ensuite, parce qu'elle révèle la couardise de la Banque de France, sans laquelle la confrontation n'aurait sans doute jamais pris une tournure si aiguë. Enfin, parce que cette guerre arrive à un tournant : les 331 caisses locales du groupe Arkéa seront appelées à partir du 23 mars prochain à émettre un premier vote, pour dire si elles veulent ou non ratifier ce projet de sécession. Et si le oui l'emporte, un second vote devrait intervenir, vraisemblablement à la fin de l'été, pour ratifier formellement la scission.

Pour éclairer les enjeux de cette bataille, nous avons aussi interrogé les deux camps en présence. On trouvera donc au fil de notre enquête les principaux extraits des réponses que nous ont apportées le président d'Arkéa, Jean-Pierre Denis, et le directeur général de la Confédération, Pascal Durand, la version intégrale de ces réponses pouvant par ailleurs être consultée **sous l'onglet « Prolonger » associé à cet article.**

- Les intérêts de la Bretagne sont-ils en jeu ?

Depuis que le conseil d'administration de la banque Arkéa (qui regroupe la fédération de Bretagne du Crédit mutuel, mais aussi la fédération du Sud-Ouest et la fédération du Massif central – même si les dirigeants de cette dernière ont depuis changé de camp) a donné mandat, le 17 janvier dernier, à son président pour engager toute action nécessaire pour avancer vers un groupe bancaire indépendant, une campagne de presse efficace, avec pétition et appels de personnalités bretonnes, a été lancée pour présenter l'ex-inspecteur

des finances parisien, Jean-Pierre Denis, comme une sorte de « *bonnet rouge* » de la banque. C'est le titre d'un article récent du *Monde* (**Jean-Pierre Denis, le « bonnet rouge » du Crédit mutuel**), qui présente la « *bataille obsessionnelle* » du banquier pour divorcer d'avec la CNCM.



Avis de Tempête

Le maintien de l'indépendance d'Arkéa est vital pour la Bretagne et pour l'économie numérique française !

De nombreuses initiatives suggèrent que le projet sécessionniste est adossé à un combat en défense de la Bretagne, et de son économie. Il y a ainsi d'abord eu un appel de personnalités et la création d'un site Internet dédié (*que l'on peut consulter ici*) pour clamer haut et fort que « *le maintien de l'indépendance d'Arkéa est vital pour la Bretagne et pour l'économie numérique française* ». Parmi la liste des signataires, on trouve des noms bien connus de la vie des affaires... parisienne, comme Pierre Kosciusko-Morizet, le fondateur de PriceMinister, ou encore l'ex-ministre de la culture Fleur Pellerin. Il est à noter que dans la liste des signataires, on trouve aussi – jolie preuve d'indépendance de la presse ! – le nom d'Edouard Coudurier, le PDG du *Télégramme de Brest*.

L'appel a ensuite été posté sur la plate-forme **Change.org** pour recueillir des signatures en ligne, ce qui a plutôt bien fonctionné, puisque le nombre

des soutiens approche actuellement les 35 000. Un collectif des salariés d'Arkéa a aussi lancé sa propre pétition, toujours sur **Change.org**.



Monsieur Édouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75 007 Paris
Paris, le 23 février 2018

Objet : Interpellation des Députés – Dossier Crédit Mutuel Arkéa

Monsieur le Premier Ministre,
Un conflit oppose depuis plusieurs mois le Crédit Mutuel Arkéa au CM11-CIC. À ce sujet, et alors que nous vous avons déjà interpellé sur ce dossier, nous connaissons votre volonté de ne pas intervenir dans un conflit intervenant au sein d'un grand groupe bancaire.

Néanmoins, nous, Députés finistériens, souhaitons vous alerter sur la soudaine accélération de ce conflit. La coopération à l'intérieur du groupe n'est manifestement plus possible entre le Crédit Mutuel Arkéa et le CM11-CIC, ce qui a conduit les dirigeants d'Arkéa à une démarche d'indépendance. Aussi, nous sommes prioritairement attachés au développement du Crédit Mutuel Arkéa. D'ailleurs, banque proactive et innovante, il illustre encore cette année par des résultats exceptionnels, démontrant ainsi sa solidité financière.

La défense des emplois en Bretagne (1 000 emplois) est au cœur de ce dossier et de nos préoccupations. Trop d'incertitudes paraissent peser en raison de l'impasse dans laquelle le gouvernement du groupe semble se trouver.

Nous sommes naturellement attachés à Arkéa, banque territoriale, car c'est un acteur clé pour le financement de l'économie traditionnelle et innovante, et parce qu'elle participe très largement au maintien des centres de décision en région.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'intervenir pour prévenir et éviter que ce conflit public n'ait de conséquences sociales, qui seraient désastreuses pour nos territoires, et pour qu'il soit réglé par-delà les conflits internes.

Comptant sur votre mobilisation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Les députés finistériens :

Amaïg Le Meur, Jean-Charles Larosserieur, Didier Le Gac, Sandrine Le Feur, Graziella Melchior, Richard Ferrand, Liliano Tangou, Erwan Balamant.

Et puis, huit élus du Finistère, dont un du Modem et sept de La République en marche (LREM) parmi lesquels Richard Ferrand, le président du groupe à l'Assemblée, ont même écrit au premier ministre (*voir la lettre ci-contre*), en leur qualité de « *députés finistériens* » – un formule qui fleure bon l'Ancien Régime et le mandat impératif – pour défendre le projet de sécession d'Arkéa, « *banque territoriale* » et l'alerter sur les « *conséquences sociales* » qui pourraient être « *désastreuses* » si le projet de sécession n'allait pas à son terme. Bref, c'est tout juste si les initiateurs de cette campagne n'en appellent pas à la mémoire de Théodore Botrel, avec biniou et treujenn-gaoll à l'appui, pour donner de l'âme à leur combat.

Mais les élus qui ont signé cette correspondance ont-ils vraiment pris la peine de s'intéresser au dossier ? Pas sûr. D'abord, l'histoire de cette mobilisation étrange – ce n'est pas fréquent qu'une campagne d'opinion se mène en France en faveur d'une banque ! – a une histoire qu'il est utile de connaître.

À l'origine de cette mobilisation, il y a deux hommes, depuis longtemps associés en affaires. Le premier est Ronan Le Moal, directeur général... d'Arkéa, c'est-à-dire le bras droit de Jean-Pierre Denis. Et le second est Charles Cabillic, qui a travaillé au

sein du Crédit mutuel de Bretagne de 1999 à 2004, avant de se lancer dans les affaires pour son propre compte. Travaillant pendant un temps dans la même banque, les deux hommes décident de faire des affaires ensemble. C'est ainsi qu'ils créent en 2013 une société dénommée **West Web Valley (WWV)**, en association avec une troisième personne, dénommée Sébastien Le Corfec. WWV n'est pas référencée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), ce qui suggère qu'elle ne peut pas conduire une activité de société de gestion. Sans doute ne conduit-elle qu'une activité d'apporteur d'affaires. Chacun des trois associés verse 1 500 euros pour 33 % du capital. L'associé Ronan Le Moal, par ailleurs, directeur général d'Arkéa, fait cet investissement par le biais d'une SARL unipersonnelle dont il est le gérant et qui est dénommée Seaview Services & Investissement, dont le siège est visiblement à son domicile personnel.

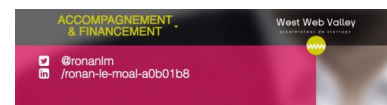
La société serait restée de taille très modeste si elle n'avait croisé de bonnes fées sur son chemin. Ou plutôt, comme par hasard... Arkéa ! Car en avril 2016, WWV est en mesure de créer un fonds d'investissement de 30 millions d'euros, dénommé WWV1, officiellement pour faire « émerger de nouveaux champions de l'innovation et du numérique ». Voici le communiqué de presse annonçant la création de ce fonds auquel ont souscrit Arkéa mais aussi la Banque publique d'investissement.

On remarquera qu'à la fin de ce communiqué, il est précisé que parmi les contacts pour la presse, on peut joindre la société Image 7, qui est dirigée par Anne Méaux. C'est en effet la grande prêtresse de la communication des milliardaires parisiens qui s'occupe de la « com » d'Arkéa et de Jean-Pierre Denis.

Ronan Le Moal comprend pourtant que l'affaire serait embarrassante pour lui s'il restait actionnaire dans une affaire qui va profiter d'un immense apport d'argent fourni par la banque dont il est... le directeur général ! En septembre 2015, il vend donc sa participation à son associé Charles Cabillic pour 30 000 euros, lequel Charles Cabillic détient donc désormais 66 % de

WWV. Pour un banquier (sinon pour le commun des mortels), c'est certes une somme modeste ; mais cela n'en est pas moins une formidable plus-value, puisqu'il récupère... vingt fois sa mise de départ. Preuve que si le capitalisme de la barbichette (« *Je te tiens, tu me tiens, on se rend des services mutuels...* ») est une spécialité très parisienne, il a aussi prospéré en Bretagne.

La bonne fortune de Ronan Le Moal



Vous êtes ici : Accueil » Ronan Le Moal
RONAN LE MOAL

Web
Personal



Sur le site Internet de WWV, on trouve donc toujours **un portrait très avantageux de Ronan Le Moal**, qui le présente sous ses multiples casquettes : « *Il participe au lancement de plusieurs start-up soit en tant qu'investisseur, soit en tant que coach (Leetchi, e-loue, Prêt d'Union, Allovoisins, Locowl...) et pousse le groupe Crédit mutuel Arkéa à certaines acquisitions (Leetchi, Keytrade...). Il aime mettre en relation les porteurs de projets avec un écosystème numérique qu'il connaît très bien, notamment à Paris et en Bretagne.* »

Cette affaire n'est d'ailleurs pas la seule qui réunit Charles Cabillic et Ronan Le Moal. En réponse à nos questions, ce dernier nous a en effet précisé qu'il était aussi actionnaire à hauteur de 4,28 % d'une start-up dénommée AlloVoisins pour un investissement initial de 12 000 euros. « *Je considère que l'on ne peut avoir un discours sur le financement du*

numérique en France et ne pas soi-même y apporter sa contribution », nous a-t-il fait valoir, niant qu'il y ait dans toutes ces activités le moindre conflit d'intérêts.



Quoi qu'il en soit, dans cet entrelacs d'intérêts croisés, on comprend que Charles Cabillic ait de la reconnaissance pour Ronan Le Moal qui l'appuie de la sorte dans ses affaires. Il le lui a donc manifesté – nous y voici ! – en prenant l'initiative de l'appel des personnalités puis de la pétition. Car c'est lui qui a eu l'idée d'organiser ce grand tam-tam numérique bretonnaisant – il suffit d'aller sur son compte Twitter (*voir ci-contre*) pour en trouver la confirmation. Et comme les réseaux sociaux, c'est sa partie, le tam-tam a très bien marché. Aussi bien que les affaires...

Jean-Pierre Denis a-t-il toujours voulu prendre racine en Bretagne ?

Pour arriver à comprendre la folie qui a saisi cette banque et qui la menace aujourd'hui d'éclatement, il faut donc revenir au début de la confrontation. Elle remonte à septembre 2007, quand Jean-Pierre Denis entre au Crédit mutuel de Bretagne (Arkéa) et en devient quelque temps plus tard le président. Inspecteur des finances, ancien collaborateur de Jacques Chirac à l'Élysée, l'intéressé a, au début, une carrière très parisienne, dans la droite ligne de celle de la plupart des inspecteurs des finances.

Entrant longtemps plus tard au Crédit mutuel, a-t-il donc rêvé d'en devenir très vite le président ? Beaucoup l'ont pensé à l'époque, même si lui nous l'a farouchement démenti. **Lui-même l'a pourtant à l'époque suggéré au Monde**, quand il est devenu en octobre 2007 vice-président d'Arkéa : « *J'ai vocation à prendre la présidence du groupe et à jouer un rôle à la Confédération du Crédit mutuel.* » Pas de

rêve bretonnaisant donc, à l'époque : Jean-Pierre Denis voulait sans doute être calife à la place du calife. Et c'est visiblement à Strasbourg, beaucoup plus qu'à Brest, qu'il se voyait une grande destinée.

Mais il a trouvé sur sa route plus roué que lui, en la personne de Michel Lucas, qui a décroché en 2010 la présidence de la Confédération nationale du Crédit mutuel, l'organe central de la banque fédérale. Jean-Pierre Denis a-t-il alors rêvé que le même Michel Lucas l'adoberait comme son futur dauphin ? Il n'est pas impossible qu'il l'ait cru ou que ledit Michel Lucas – qui était très proche de Nicolas Sarkozy, lequel vouait une franche détestation au très chiraquien Jean-Pierre Denis – le lui ait fait croire. Quoi qu'il en soit, si Michel Lucas promet à Jean-Pierre Denis sa succession, ce dernier comprend vite que ce ne sera pas le cas car le poste de vice-président est supprimé en février 2011. Ce qui est évidemment un mauvais présage. Jean-Pierre Denis se retire donc sur ses terres bretonnes. Est-ce alors, par déception ou par vengeance, que le projet de sécession prend forme dans son esprit ?

En tout cas, c'est à l'automne 2014 que les choses commencent à s'accélérer. Jean-Pierre Denis ne déclenche pas encore une guerre ouverte pour faire sécession, mais il commence discrètement les premières escarmouches. D'abord, il s'entoure de conseils précieux : pour la communication, il engage donc Anne Méaux. Et comme avocat, il s'entoure des conseils du cabinet de Jean-Michel Darrois, le grand ami d'Alain Minc, qui lui aussi n'ignore rien des arcanes obscurs, et parfois poisseux, du capitalisme parisien. Ce qui constitue un entourage décidément très parisien et pas très breton.

Et puis, d'après les témoignages recueillis par Mediapart, il fait passer le message à la Confédération nationale, par l'intermédiaire d'une figure connue de la banque Rothschild, François Henrot, qu'elle serait bien avisée de laisser sa fédération bretonne, alliée à quelques autres, faire sécession, faute de quoi il déclencherait des hostilités ouvertes. Et c'est ainsi que le nouveau patron du Crédit mutuel, Nicolas Théry, prend la tête en mars 2016 d'une banque mutualiste

où une guerre aberrante est en train de prendre forme. Une guerre parce que la fédération de Bretagne, emmenée par Jean-Pierre Denis, ainsi que deux autres fédérations, celles du Sud-Ouest et celle du Massif central, veulent se désarrimer de la banque mutualiste, pour mener une vie séparée...

C'est alors un étrange face-à-face qui commence, avec d'un côté la Confédération emmenée par Nicolas Théry et Pascal Durand, et de l'autre Jean-Pierre Denis. Un face-à-face d'autant plus surréaliste que, à partir de cette époque, Jean-Pierre Denis ne va plus poursuivre qu'une seule obsession : faire sécession ! Divorcer au plus vite ! Et il va s'y employer avec une telle pugnacité qu'il ne tiendra pas le moindre compte de toutes les décisions de justice, de tous les avis des autorités indépendantes, ni même des prises de position des syndicats de son propre établissement, qui viendront constamment les mois suivants contester la légitimité, l'opportunité et sinon même la légalité du projet.

Quelles ont été les décisions de justice ?

Le plus stupéfiant de l'histoire, c'est que Jean-Pierre Denis va effectivement perdre toutes les confrontations qui commencent alors. En voici les principaux épisodes.

Le 11 janvier 2016, la bataille prend véritablement forme. Ce qui en donne le coup d'envoi, c'est le vote d'un blâme par le conseil d'administration de la Confédération du Crédit mutuel, réuni en formation disciplinaire, à l'encontre du Crédit mutuel Arkéa.

Voici la décision disciplinaire :

Si la sanction est légère, les faits qui la motivent sont graves dans le monde bancaire. Quatre griefs sont en effet retenus contre le Crédit mutuel Arkéa : primo, celui de ne pas transmettre les documents à l'exercice du contrôle prudentiel (dans le jargon bancaire, le contrôle prudentiel est celui qui vise à contrôler les risques pris par une banque au regard de ses réserves financières, et donc à protéger les épargnants ou les investisseurs qui font confiance à cet établissement) ; deuzio, celui de ne pas se soumettre à son obligation de solidarité avec les autres entités de la banque confédérale ; tertio, celui de prendre des libertés avec

les chartes graphiques des marques du Crédit mutuel ; quarto, celui d'avoir ouvert des guichets automatiques sous la marque Crédit mutuel en dehors de la zone régionale couverte par Arkéa.

Le 13 décembre 2016, le Conseil d'État rend une décision qui constitue un très grave camouflet pour Jean-Pierre Denis. Quelques mois auparavant, Arkéa avait en effet saisi, en référé, le tribunal administratif de Rennes, estimant que la Confédération n'était pas dans son droit en lui réclamant la transmission de certaines données pour les transmettre à la Banque centrale européenne (BCE). Et en référé, les magistrats de Rennes avaient donné raison à Arkéa, relevant dans leur ordonnance qu'il existait des désaccords profonds entre la CNCM et la société Crédit mutuel Arkéa et que cette dernière affirmait constituer un groupe indépendant. Mais, après appel, quand la même affaire arrive devant le Conseil d'État, tout change. D'abord, dans ses conclusions, le rapporteur public, Vincent Daumas, étrille Arkéa, stigmatisant ses « *gesticulations* ». Et puis, la décision du Conseil d'État est sur la même tonalité.

Voici cette décision du Conseil d'État :

Au point 13, la juridiction administrative tranche donc le litige à l'avantage de la Confédération, en des termes dénués d'ambiguïté : « *La société Crédit mutuel Arkéa est tenue de respecter les demandes de la Confédération nationale agissant dans le cadre de ses prérogatives d'organe central. Par suite, le refus de la société Crédit mutuel Arkéa de fournir les informations nécessaires à son organe central [...] ne peut être regardé comme une contestation sérieuse [...]* » Les magistrats relèvent aussi le « *comportement d'obstruction* » d'Arkéa.

La couardise de la Banque de France

Au cours de ce même mois de décembre 2016, la CNCM reçoit par ailleurs un rapport qu'elle a commandé au cabinet Olivier Wyman, spécialiste reconnu de ces questions, sur l'impact qu'aurait une sécession d'Arkéa. Il faut naturellement lire ce document avec précaution, puisque son commanditaire est l'un des protagonistes de cette confrontation.

Voici ce rapport Wyman :

Les conclusions de ce rapport n'en retiennent pas moins l'attention, tant elles pointent les effets pernicious pour la société Arkéa elle-même d'une sécession. À le lire, on devine que Jean-Pierre Denis a peut-être intérêt à défendre un tel projet, mais sûrement pas son... propre établissement !

Le 27 juin 2017, soit à peine quelques mois plus tard, nouvelle déconvenue pour Jean-Pierre Denis : cette fois, c'est l'Autorité de la concurrence qui lui inflige un camouflet. L'autorité est à l'époque saisie de plusieurs opérations d'acquisitions réalisées par une structure dénommée Circet Groupe, qui est une filiale du groupe Crédit mutuel, et doit donc à cette occasion se prononcer sur les prérogatives de la CNCM.

Or, là encore, la décision est dénuée de toute ambiguïté.

Dès les premières lignes de la décision, l'Autorité de la concurrence rappelle en effet ce que dit la loi : « *La Confédération nationale du Crédit mutuel (ci-après "CNCM") est, en vertu de l'article L.511 du code monétaire et financier, l'organe central du groupe Crédit mutuel (...). Le groupe Crédit mutuel est un réseau bancaire mutualiste composé d'un réseau de caisses locales du Crédit mutuel, qui adhèrent chacune à l'une des dix-huit fédérations régionales, elles-mêmes adhérentes à la CNCM, conformément à l'article L.512-56 du code monétaire et financier, qui rend obligatoire ce mécanisme d'adhésion de chaque entité à l'échelon supérieur.* »

La décision de l'Autorité de la concurrence fonctionne donc pour Jean-Pierre Denis comme un rappel à la loi : le législateur a formellement prohibé toute tentative de sécession.

Le 8 novembre 2017, encore une claque pour Jean-Pierre Denis. Cette fois, c'est l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) qui s'en mêle et rend une décision de sa chambre des recours.

Voici cette décision :

Cette décision fait suite à une très longue et ancienne confrontation autour de la marque « Crédit mutuel ». Elle confirme que le bénéfice de cette marque « Crédit mutuel » est indissociable de l'appartenance à la CNCM.

Le 13 décembre 2017, c'est enfin la Cour européenne de justice qui fait l'ultime croc-en-jambe à Jean-Pierre Denis. Saisie par ce dernier, dans l'espoir qu'elle infirme la décision du Conseil d'État que nous avons examinée plus haut, la Cour clôt une bonne fois pour toutes le débat judiciaire en rendant un arrêt qui rejette toutes les prétentions d'Arkéa.

Voici cet arrêt :

L'arrêt est sans appel : « *La BCE est en droit d'organiser une surveillance prudentielle du groupe Crédit mutuel par l'intermédiaire de la Confédération nationale du Crédit mutuel, y compris à l'égard du Crédit mutuel Arkéa.* » Ce qui se passe de longs commentaires : Jean-Pierre Denis est judiciairement K.-O.

Jean-Pierre Denis a donc décidé de ne tenir compte d'aucune de ces décisions et de préparer un vote, pour faire ratifier son projet d'indépendance.

Qu'ont dit les autorités de tutelle ?

C'est sans doute l'un des nœuds de l'histoire, l'un des plus intrigants. Car dans un premier temps, les autorités de tutelle disent ouvertement à Jean-Pierre Denis leur hostilité à son projet d'indépendance et le somment de le suspendre.

Dès le 17 octobre 2016, dans une lettre conjointe signée par Odile Renaud-Basso, directrice générale du Trésor et par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, la mise en garde adressée à Jean-Pierre Denis est très claire. Voici cette lettre :

Dans leur missive, Odile Renaud-Basso et François Villeroy de Galhau font à l'adresse du patron d'Arkéa une sorte de rappel à la loi. Ils lui signifient en effet que « *l'existence d'un seul et unique organe central pour le Crédit mutuel ainsi que son organisation découle aujourd'hui de la loi française* » et qu'une résolution qui s'en affranchirait serait « *dénuée d'effet juridique* ». Ils prennent même le soin de signaler que

ces obligations légales découlent du code monétaire et financier, et notamment de trois de ses articles, l'article **L511-31 du code monétaire et financier**, l'article **L512-55** et l'article **L512-56**.

Le dernier de ces articles édicte en particulier ceci : « *Chaque caisse de crédit mutuel doit adhérer à une fédération régionale et chaque fédération régionale doit adhérer à la confédération nationale du crédit mutuel dont les statuts sont approuvés par le ministre chargé de l'économie. La confédération nationale du crédit mutuel est chargée : 1. De représenter collectivement les caisses de crédit mutuel pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ; 2. D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse de crédit mutuel ; 3. De prendre toutes mesures nécessaires au bon fonctionnement du crédit mutuel, notamment en favorisant la création de nouvelles caisses ou en provoquant la suppression de caisses existantes, soit par voie de fusion avec une ou plusieurs caisses, soit par voie de liquidation amiable.* »

Et pourtant, malgré ce veto rappelé par les autorités de tutelle, Jean-Pierre Denis va persister dans son projet de sécession. Et le plus sidérant, c'est que les autorités de tutelle vont cesser de tenir le même langage de fermeté. Le 19 janvier 2018, les deux mêmes auteurs, Odile Renaud-Basso et François Villeroy de Galhau, écrivent en effet un nouveau courrier à Jean-Pierre Denis, que le ministère des finances rend public en même temps qu'un communiqué de presse. Ce courrier et ce communiqué présentent les conclusions d'une mission de conciliation dont avait été chargé Christian Noyer, ancien gouverneur de la Banque de France.

Et il suffit de consulter ces documents pour mesurer que le ton n'est plus tout à fait le même. Voici ces documents :

Dans cette lettre de Christian Noyer transpire l'hypocrisie dont le ministère des finances ou la Banque de France sont parfois capables. Alors que le projet de Jean-Pierre Denis contrevient clairement à la loi – c'est clairement suggéré dans la missive de Christian Noyer –, il n'est fait mention d'aucune

initiative pour contraindre Arkéa à se soumettre. On peut ainsi lire ces phrases surréalistes, sans que son auteur ne les agrmente de la moindre remarque, comme si ces divergences de vue étaient dans l'ordre des choses : « *Il existe une forte divergence [entre Arkéa et la CNCM] sur la question du respect jusqu'à la séparation éventuelle des règles de fonctionnement du groupe mutualiste doté d'un organe central : la confédération considère qu'elle ne peut transiger avec le respect de la loi quant aux modalités de fonctionnement du groupe en l'état actuel, et en fait un préalable à toute discussion, ce qui est rejeté par le Crédit mutuel Arkéa.* » Mais la CNCM aurait-elle tort de faire du respect de la loi un préalable à toute discussion et Arkéa aurait-il tort de le refuser ? Aussi invraisemblable que cela soit, l'ancien gouverneur de la Banque de France présente cela comme s'il s'agissait d'une divergence interne à la banque...

Cette mollesse invraisemblable explique d'ailleurs sans doute pourquoi le conflit dure depuis si longtemps : comme les autorités de tutelle n'ont jamais tapé du point sur la table, sommant Jean-Pierre Denis de respecter la loi, celui-ci a poursuivi sans relâche sa guérilla.

Christian Noyer dit pourtant clairement que le projet d'Arkéa est dangereux : « *Je considère pour ma part que le maintien de l'unité serait nettement préférable (...) dans la mesure où la viabilité du Crédit mutuel Arkéa dans un scénario de séparation demeure encore à vérifier.* » Il ajoute même que la création d'une banque distincte serait « *hasardeuse* ».

Des rémunérations hallucinantes

Mais le plus étonnant, c'est la nouvelle lettre d'Odile Renaud-Basso et de François Villeroy de Galhau. Loin de s'opposer au projet de Jean-Pierre Denis, ils lui demandent désormais de préciser les conditions... d'une sécession ! « *À ce titre, un scénario plus précis de sortie éventuelle devrait être rigoureusement documenté et présenté aux organes compétents des caisses concernées.* » Pourquoi ce revirement ? Selon nos informations, il n'est pas imputable à la direction du Trésor, qui a souhaité maintenir une position très stricte à l'encontre de Jean-Pierre Denis. Ce serait le

gouverneur de la Banque de France, qui aurait voulu se montrer accommodant. Pour quelle raison ? Parce que Jean-Pierre Denis a fait le siège du premier ministre, Édouard Philippe, et que ce dernier a fait passer le message à la Banque de France ? D'après nos sources, c'est l'hypothèse la plus vraisemblable.

Cette couardise de la Banque de France a donc eu l'effet prévisible : elle a naturellement encouragé Jean-Pierre Denis dans son aventure, et l'a décidé à passer à l'organisation d'un vote.

Dans le même temps, la confrontation judiciaire entre les deux parties s'envenime. Ouvrant soudainement un nouveau front et passant cette fois sur le terrain pénal, Jean-Pierre Denis a porté plainte à l'automne 2017 contre Nicolas Théry et une ribambelle de ses collaborateurs. La plainte reproche aux dirigeants de la CNCM d'avoir voulu organiser une tentative d'annexion d'Arkéa et de s'être rendu coupables, pêle-mêle de « *conservation illégale d'intérêts, diffusion de fausses informations, association de malfaiteurs, violation du secret professionnel, marchandage de main-d'œuvre et extorsion de secrets professionnels* ». Ce qui a conduit le patron du Crédit mutuel à riposter sur le même terrain et à déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

Que disent les syndicats d'Arkéa ?

Dans leur très grande majorité, ils sont très opposés au projet de sécession, preuve que la fronde bretonne a surtout agité des cercles patronaux et politiques. Ainsi, le 11 janvier 2018, les quatre syndicats CFDT, CGT, UNSA et SNB d'Arkéa décident ensemble d'adresser aux administrateurs de la société une lettre ouverte.

Voici cette lettre :

Les syndicalistes expriment leur inquiétude : « *Notre place au sein du Crédit mutuel nous garantit l'usage d'une marque qui fait référence à nos valeurs et bénéficie de la meilleure notoriété dans le paysage bancaire français. Elle assoit la sécurité financière des sociétaires notamment par un dispositif de solidarité efficace propre aux valeurs de notre organe mutualiste. Sur les places financières, elle permet une appréciation favorable des agences de notation en bénéficiant de la force du Crédit mutuel. En revanche,*

la sortie du Crédit mutuel Arkéa de la Confédération nationale de Crédit mutuel (CNCM) crée de lourdes incertitudes », écrivent-ils, avant de conclure : « *Plus que jamais, nous en appelons à toute la force de vos convictions afin de maintenir notre groupe Crédit mutuel Arkéa au sein du Crédit mutuel.* »

Quelques jours plus tard, le 17 janvier, le syndicat national de la CFDT du Crédit mutuel publie un communiqué () allant dans le même sens : il indique qu'il a pris connaissance « *avec effarement* » des déclarations de Jean-Pierre Denis, et le presse de « *revenir à la raison* ».

Jean-Pierre Denis fait pourtant valoir qu'un collectif de salariés s'est constitué pour soutenir son projet d'indépendance. D'autres prises de position minoritaires sont également intervenues. En particulier, la secrétaire adjointe du Comité central d'entreprise d'Arkéa a écrit une lettre ouverte au patron de la CFDT, Laurent Berger, pour se désolidariser de ses camarades, **une lettre ouverte que l'on peut consulter ici**.

De son côté, Jean-Pierre Denis fait ces constats : « *Si certains syndicats se sont prononcés pour le maintien du groupe Arkéa au sein du Crédit mutuel, il existe d'autres voix, y compris au sein du syndicat majoritaire qu'est la CFDT. La CFDT de Suravenir, la filiale assurance-vie du groupe, s'est ainsi exprimée en faveur du projet d'indépendance. C'est aussi le cas du syndicat ASISA, composé d'anciens représentants de la branche CFDT qui déclarent ne pas se reconnaître dans les positions de leur précédent syndicat. Le secrétaire du CE de Financo a pris officiellement position pour le projet d'indépendance du groupe. Enfin, le CCE du groupe Arkéa réuni le 23 février n'a pas émis d'avis défavorable sur le projet d'indépendance et a fait une prise d'acte. Le projet a fait l'objet de déclarations favorables par une élue titulaire du CCE et le syndicat ASISA.* »

Quelles sont les rémunérations de Jean-Pierre Denis ?

Pour comprendre les raisons de la fuite en avant des dirigeants d'Arkéa, sans doute est-il utile d'abord de cerner les logiques financières qui prévalent au sein du groupe breton. Et indéniablement, la politique de

rémunérations des cadres dirigeants de la banque – que ne connaissent sans doute pas tous les pétitionnaires – en dit beaucoup de leur projet.

Le moins que l'on puisse dire, en effet, c'est que pour les dirigeants d'Arkéa, l'argent coule visiblement à flot. Pour le vérifier, il suffit d'éplucher le dernier document de référence d'Arkéa, qui porte sur l'exercice 2016. Voici ce document de référence :

Dans ce rapport annuel, on découvre d'abord que Jean-Pierre Denis, tout patron qu'il soit d'une petite banque régionale, est payé comme un patron du... CAC 40 ! À la page 60 du document, on découvre en effet que son salaire (fixe et variable) pour 2016 a atteint 1 599 931 euros, soit presque 1,6 million d'euros. À titre de comparaison, si l'on se réfère **au classement du magazine Challenges**, il a donc gagné plus (en fixe et variable) que le patron d'ArcelorMittal Lakshmi Mittal (1,4 million), le PDG de Safran Philippe Petitcolin (1,3 million), le PDG de Legrand Gilles Schnepf (1,1 million) ou encore le PDG d'Orange Stéphane Richard (1,5 million). Une petite banque donc, mais une rémunération colossale. Soit dit en passant, le directeur général d'Arkéa, Ronan Le Moal, lui aussi est couvert d'or puisque ses rémunérations fixes et variables ont atteint la même année à peine moins de 1,3 million d'euros. Ce qui est tout aussi sidérant. D'autant plus sidérant que, selon nos informations, les rémunérations fixes et variables du patron du Crédit mutuel, Nicolas Théry, ne dépassent pas... 700 000 euros. En clair, le patron de la banque bretonne gagne plus du double du salaire du patron de la Confédération nationale.

À ces sommes considérables empochées par Jean-Pierre Denis, il faut encore ajouter les jetons de présence qu'il a empochés pour son poste d'administrateur chez Kering (104 842 euros en 2016) et les sommes qui lui sont dues comme administrateur de Nexity (31 406 euros pour le même exercice).

À titre d'indication toujours, Jean-Pierre Denis gagne aussi sensiblement plus que François Pérol, le patron de l'immense empire bancaire que constitue BPCE,

lequel a perçu en fixe et variable pour 2016 la somme de 1 406 160 euros. Ce qui donne la mesure de la boulimie du patron de la modeste Arkéa.

À la page 59 du même rapport, on apprend de surcroît que les principaux dirigeants d'Arkéa se sont octroyé de juteuses retraites chapeau. Elles sont évaluées à une rente annuelle de 38 345 euros pour Jean-Pierre Denis et 55 478 euros pour Ronan Le Moal. Et ce n'est toujours pas tout : les clients bretons d'Arkéa seront sûrement contents d'apprendre qu'une autre disposition est prévue : « *En cas de rupture de leur contrat de travail, le président et le directeur général du groupe Crédit mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.* » Traduction : s'il venait à quitter Arkéa, Jean-Pierre Denis partirait avec un parachute d'au moins 3,2 millions d'euros, plus sa retraite, plus sa retraite-chapeau, etc.

Les administrateurs ne sont pas plus oubliés puisque, eux aussi, sont grassement remerciés par leur présence aux conseils de la banque régionale puisqu'il se trouve (*lire page 44*) un administrateur dont les indemnités culminent au-dessus de 94 000 euros pour cette année 2016.

En réponse à nos questions, Jean-Pierre Denis s'est très longuement expliqué (*voir notre onglet « Prolonger »*) sur le niveau de ses rémunérations. Il nous a en particulier objecté ceci : « *Notre groupe a fait le choix d'une politique de rémunération basée sur la performance du groupe sur le long terme. Performance qui a été au rendez-vous, et plus particulièrement au cours de ces 3 dernières années et a permis à notre groupe d'investir dans les projets de ses clients, de recruter (près de 500 recrutements par an) et d'augmenter la redistribution auprès de tous les salariés, alors même que beaucoup de nos concurrents gèlent les embauches, voire suppriment des postes. Ainsi, comme le préconisent d'ailleurs les dispositions du code monétaire et financier, ma rémunération, comme celle des dirigeants du*

Groupe est composée d'une part fixe et d'une part variable. Une rémunération fixe qui s'élève à 530 000 euros en 2016, et une rémunération variable, qui s'est élevée à un million d'euros (bonus annuel et intéressement long terme), qui n'est versée que si les objectifs fixés sont atteints. Je rappelle par exemple qu'au titre de 2012 et compte tenu des mauvais résultats de l'entreprise, je n'avais bénéficié d'aucune rémunération variable. »

Le projet d'indépendance d'Arkéa est-il adossé à des dispositions secrètes ?

C'est évidemment le cœur de la question : si Arkéa devient indépendant, la banque restera-t-elle un établissement mutualiste ? Ou bien, Jean-Pierre Denis caresse-t-il le projet, pour l'instant tenu secret, d'amener sa banque vers d'autres horizons, avec à la clef une démutualisation de la banque et une ouverture de son capital, ou une cotation du groupe ?

Le règlement financier pénalisant d'Arkéa

Jean-Pierre Denis s'indigne que l'on puisse douter de ses intentions. *« Les intentions exprimées par les instances de gouvernance du groupe sont très claires. Les caisses locales sont appelées à se prononcer sur l'alternative entre un scénario d'indépendance avec sortie de la Confédération nationale du Crédit mutuel ou un scénario d'intégration dans un grand ensemble bancaire centralisé. Elles disposeront pour cela d'un dossier complet qui leur sera adressé une semaine avant la date du vote. Il s'agit de devenir une banque totalement indépendante du reste du Crédit mutuel avec un statut coopératif et mutualiste. Une banque territoriale qui souhaite préserver son fort ancrage régional en maintenant tous ses centres de décision en région. Il n'est pas question d'autre chose. Nous sommes coopératifs et mutualistes aujourd'hui, le projet qui est soumis aux caisses locales est de rester coopératifs et mutualistes. C'est notre ADN et il n'a jamais été question de nous en éloigner. Les caisses sont les actionnaires du groupe Arkéa, et le resteront dans le projet que nous soumettrons à leur choix. Il n'a évidemment et absolument jamais été question de cotation », explique-t-il.*

Le directeur général de la Confédération nationale du Crédit mutuel (CNCM), Pascal Durand, voit, lui, les choses d'une tout autre façon et s'inquiète de la bataille de sécession : *« Cette bataille n'a aucun fondement rationnel et d'ailleurs aucun projet concret n'a été présenté jusqu'alors. On voit l'envie des dirigeants d'avoir "leur" banque mais pas le projet d'entreprise. Pour le moment, trois faits sont visibles : un prétendu complot parisien ou "de l'Est" pour attiser le sentiment régional ; de prétendues menaces sur l'emploi pour susciter l'inquiétude des salariés ; un vote quasi-plébiscitaire sur une "intention". Avec pour seul effet aujourd'hui l'instauration d'un climat détestable au sein du Crédit mutuel Arkéa, qui pèse sur les salariés et les représentants syndicaux qui ne partageraient pas la volonté de rupture de leurs dirigeants. En tout cas, une sécession se traduirait par une baisse sensible de la solvabilité de la nouvelle banque Arkéa au détriment du développement des territoires de Bretagne et du Sud-Ouest, d'autant plus qu'une partie de ces moyens réduits serait ré-orientée au profit d'une stratégie nationale affirmée par ses dirigeants. Cette situation pourrait-elle les conduire à faire appel à des investisseurs extérieurs susceptibles de souhaiter la cotation de la banque ou de ses filiales pour assurer la liquidité de leur investissement ? Pour moi, il faut dès à présent des réponses sans ambiguïté sur ces sujets, sauf à vouloir créer une grande imprévisibilité. »*

Si le soupçon existe sur les véritables buts de Jean-Pierre Denis, c'est que la banque Arkéa suit une logique financière qu'il est utile de décrypter. Depuis 2011, la banque a construit en effet une stratégie discrète pour sortir du « réduit » breton et devenir un établissement de portée nationale : développement de la banque en ligne Fortunéo, acquise en 2006 ; acquisition fin 2010 du Crédit foncier communal d'Alsace et de Lorraine ; acquisition de Keytrade Bank, une banque en ligne belge, disposant d'une filiale au Luxembourg et d'une succursale en Suisse.

Mais le paradoxe, c'est qu'Arkéa est parvenu à faire ces investissements, ainsi que ceux dans le domaines high-tech évoqués tout à l'heure, tout en affichant des

résultats de plus en plus remarquables : en constante augmentation, ils ont atteint 336 millions d'euros en 2016.

De paradoxe, pourtant, il n'y en a pas : si la banque est parvenue à réaliser cette prouesse, c'est pour une raison simplissime : au cours de ces dernières années, Arkéa a organisé une vaste opération de siphonnage de la richesse des caisses locales au profit de la holding. Il y a un indicateur très révélateur de cette opération, c'est celui – pour reprendre le jargon bancaire – du produit net d'intérêt. Pour comprendre de quoi il s'agit, il suffit de savoir que le chiffre d'affaires des banques (aussi appelé produit net bancaire) a trois grandes composantes : les commissions prélevées par les banques, les dividendes et associés empochés par elles et le produit net d'intérêt, c'est-à-dire les marges d'intérêt prélevées sur les crédits et sur l'épargne.

Or, au Crédit mutuel, ces marges d'intérêt sont déterminées par un règlement financier que chaque groupe régional décide et qui s'impose à toutes les caisses locales. Et, conséquence de la diversification engagée par Arkéa, le produit net d'intérêt des caisses locales de Crédit mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif central s'est effondré entre 2011 et 2016 du fait de la mise en place d'un règlement financier interne les pénalisant au bénéfice de la holding et de ses filiales. Selon les comptes globalisés publiés, cette baisse est de près de 50 % (soit de 360 millions d'euros à 191 millions d'euros).

De cette opération de transfert des richesses organisée à l'avantage de la holding Arkéa, on trouve d'ailleurs une trace publique. Dans sa dernière lettre d'actualité, que l'on peut consulter ci-dessous, le Crédit mutuel Massif central présente l'impact qu'aurait pour ses comptes le fait de ne plus être assujéti au règlement financier d'Arkéa, mais à celui du groupement rival, Crédit mutuel CM11 :

Il suffit de lire les chiffres pour comprendre : d'un coup de baguette magique, le Crédit mutuel du Massif central dégagerait au niveau de l'ensemble de ses caisses un résultat bénéficiaire de plus de 3 millions d'euros avant impôts contre une perte de plus de 2 millions d'euros sous le règlement financier d'Arkea.

Soit une différence considérable de plus de 5 millions d'euros. En clair, la logique spéculative d'Arkéa conduit le groupe à pénaliser l'activité des caisses et à s'éloigner des logiques mutualistes, en opérant des prélèvements trop importants.

Mais ces besoins de fonds propres deviendront toujours plus importants si Arkéa joue la carte de l'indépendance. Pour une double raison : parce que la part de marché d'Arkéa, sur son bassin historique (environ 30 %), est trop faible, et qu'il faudra donc poursuivre une fuite en avant dans les diversifications ; et parce qu'il faudrait rembourser les parts sociales des caisses locales ne souhaitant pas être dans l'aventure.

Alors comment faire ? Il n'est guère besoin d'être expert pour comprendre que, dans ces conditions, la cotation pourrait donc être bel et bien une porte de sortie – une cotation de la société anonyme coopérative transformée en société anonyme classique détenue par les successeurs des caisses locales. En clair, la voie cachée pourrait être celle d'une démutualisation progressive – même si le mot est aujourd'hui tabou. Il faut d'ailleurs observer que si ce schéma est bel et bien secrètement envisagé, le management d'Arkea pourrait s'appuyer sur une structure *ad hoc* qui existe déjà depuis 2011, ce qui pourrait lui permettre de prendre une participation au moment de l'introduction en bourse avec un mix de ressources propres et de dette bancaire. En bref, la démutualisation pourrait être en marche, sans qu'on le sache encore, organisée par des dirigeants qui rêvent d'un... jackpot !

Pascal Durand, lui, n'agit pas ces craintes, mais il en pointe d'autres, qui sont voisines : « *Les coûts de créationex nihilo d'une banque Arkéa seraient très élevés : pour les caisses locales qui, désaffiliées de la Confédération nationale du Crédit mutuel, perdraient leur statut de caisse locale de crédit mutuel et leur qualité d'établissement de crédit. Les comptes et encours de crédits et d'épargne seront sans doute centralisés à Brest ;*

– *Pour les sociétaires et clients qui auraient comme banque un établissement à la solidité moindre que celle qu'affiche le Crédit mutuel Arkéa : remboursement des parts sociales mutualistes du fait*

de la désaffiliation ; perte des modèles internes d'analyse des risques (= - 5,2 points de solvabilité), perte de la solidarité nationale ;

– Pour les salariés qui, dans le réseau, verraient se profiler une fermeture rapide des points de vente (un plan de fermeture de 60 caisses sur 300 est déjà évoqué), et qui, au siège, perdraient les garanties données par le Crédit mutuel.

Tous devraient affronter la concurrence des caisses de crédit mutuel qui seraient rapidement ouvertes en Bretagne et dans le Sud-Ouest. Car il n'est évidemment pas question que le Crédit mutuel soit absent de ces territoires. »

Soulignant les excellents résultats de la banque et son dynamisme, Jean-Pierre Denis jure ses grands dieux, lui, que tout cela est pur fantasme : « *Le projet est de rester une banque coopérative, mutualiste et territoriale. Il n'existe aucun autre schéma d'organisation, et pas de projet de cotation.* »

Faut-il pourtant le croire sur parole ? On peut tout autant craindre que l'histoire ne bégaie. Car à de nombreuses reprises ces dernières années, on a assisté à des projets de démutualisation qui, à chaque fois, ont eu pour objet d'inoculer des logiques hautement spéculatives à des établissements qui auparavant pouvaient même être en charge de mission d'intérêt public – l'exemple sulfureux des Caisses d'épargne en atteste. Et systématiquement, le dénouement a été le même : les missions d'intérêt public ont été piétinées comme les valeurs du mutualisme, quand cela ne s'est pas dénoué par un sinistre bancaire, même si les protagonistes de ces aventures se sont, eux, formidablement enrichis...

Alors, si c'était cela l'épilogue de notre histoire, il ne faudrait pas s'en remettre au pauvre et pas très progressiste Théodore Botrel. Mieux vaudrait s'en remettre à la version arrangée d'une chanson salace :

« Ils ont des stock-options, vive la Bretagne ! Ils ont des stock-options, vivent les Bretons ! »

Prolonger

Dans le cours de notre enquête, nous avons adressé des questions à Pascal Durand, directeur général de la Confédération nationale du Crédit mutuel, et à Jean-Pierre Denis, président d'Arkéa. On trouvera ci-dessous les réponses qu'ils nous ont apportées, et dont nous citons quelques extraits dans le cours de cet article.

Voici d'abord les réponses de Pascal Durand :

Et voici, ci-dessous, les réponses de Jean-Pierre Denis :

Mediapart a par ailleurs interrogé René Le Moal sur la plus-value qu'il a réalisée dans l'affaire WWV. Comme nous le racontons dans le cours de l'article, le directeur général d'Arkéa nous a répondu qu'il avait apporté 1 500 euros, lors de la création de la société en 2013, pour 33 % du capital, et qu'il avait revendu en 2015 cette participation pour 30 000 euros. Pour justifier cette plus-value, il nous a adressé ces notes télégraphiques : « *Plus value nette après impôt 18.000 € / Méthode de valorisation : chiffre d'affaire moyen des deux dernières années / Valorisation : (CA 31/12/2015 + CA 31/12/2014) / 2 x 33% --> (70 762,73€ + 115 923,00€) / 2 x 33% = 30 803,14 € arrondis à 30 000€/ Pour information, CA 2016 = 429 145€ et CA 2017 = 712 542€.* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.